

République Française
DÉPARTEMENT PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N° 2024-001P : Abrogation de l'arrêté N°2019/003P du 6 Février 2019

Monsieur le Maire de Salies-de-Béarn,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

ARRÊTE

Article 1er :

L'arrêté N°2019/003P du 6 Février 2019 est abrogé.

Article 2: Publication et affichage

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Salies-de-Béarn.

Fait à Salies-de-Béarn, le 12 Janvier 2024

Le Maire,

Thierry CABANNE.

